

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 953

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« , en accompagnement de la montée en puissance des énergies renouvelables, tout en préservant l'indépendance énergétique de la France, en maintenant un prix de l'électricité compétitif et sans conduire à une hausse des émissions de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.